S.E.L.A.S. PHILIPPE FONTAINE ET ANTOINE VALLET

8 juin 2022, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 7 avril 2022, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation en société d'exercice libéral par actions simplifiée de la société civile professionnelle « Société civile professionnelle Philippe FONTAINE et Antoine VALLET, huissiers de justice associés», titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de Montreuil (Pas-de(Calais), est devenue définitive.

La dénomination sociale de la société est ainsi modifiée : « PHILIPPE FONTAINE ET ANTOINE VALLET »

Huissier(s) de justice exerçant au sein de la structure :
Philippe FONTAINE, Antoine VALLET

Publication légale Depuis le 1er janvier 2021, la Chambre nationale des commissaires de justice (CNCJ) doit assurer la publicité de certains mouvements impactant les offices qui ne font plus l'objet d'un arrêté du garde des Sceaux (art. 7-1 D. 2018-872 du 9 octobre 2018)